

Avis n°2024-12-09-02-CAC

Relatif à la campagne d'emplois concernant les postes
d'enseignants et d'enseignants-chercheurs pour l'année 2025

Le Conseil académique d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 9 décembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, et notamment son article 46,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

- Considérant** que la masse salariale constitue un poste de dépense important du budget de l'établissement,
- Considérant** que l'université fait face à de fortes incertitudes s'agissant du montant définitif de la Subvention pour Charges de Service Public,
- Considérant** néanmoins que la politique Ressources Humaines reste orientée vers la reconnaissance de l'investissement des enseignants et enseignants-chercheurs,
- Considérant** que le différentiel de coût inhérent à la promotion des Maîtres de conférences aux fonctions de Professeur des Universités est pris en charge par l'administration centrale,
- Considérant** que l'établissement envisage en conséquence de maintenir le nombre de promotions d'un certain nombre de Maîtres de conférences,
- Considérant** que la promotion des professeurs agrégés du second degré ainsi que des professeurs certifiés aux fonctions de Maîtres de conférences est compensée par l'administration centrale aux moyens d'heures de cours,
- Considérant** que les structures ont pu ainsi proposer un schéma d'emplois dans la limite de chaque enveloppe de recrutement,
- Considérant** que les enveloppes par composante s'inscrivent dans un cadre d'optimisation des moyens, destiné à compenser les transferts de charges de l'Etat, les éventuels surcoûts des campagnes d'emplois précédentes ainsi que le coût du Glissement, vieillesse, technicité (GVT),
- Considérant** en conséquence que cette campagne d'emplois permet de financer le Glissement, vieillesse, technicité (GVT), de prendre en charge les mesures non

financées par l'État et de soutenir la stratégie en ressources humaines de l'établissement par de nouvelles mesures ;

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

EMET UN AVIS FAVORABLE sur la campagne d'emplois relative aux postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs pour l'année 2025.

Cette campagne correspond à 84 départs définitifs et à l'ouverture de 102 concours externes ou internes.

Article 2 :

La campagne d'emplois pour l'année 2025 se traduit dans le budget 2025 par une dépense prévisionnelle de la masse salariale égale à 631 161 924 € et d'un plafond d'emplois total de 8 149 ETPT.

Article 3 :

Le tableau détaillant l'ensemble des éléments par composante et par poste est annexé à la présente délibération.

Cet avis est adopté à l'unanimité moins une abstention des membres présents et représentés.

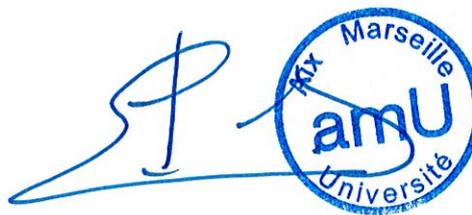
Membres en exercice : 79

Quorum : 40 membres présents et représentés

Présents et représentés : 35 membres présents et 10 membres représentés

Fait à Marseille, le 9 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publié le : **17 DEC. 2024**

Transmis au Recteur de la région académique le : **17 DEC. 2024**